

OPÉRATION REPRISE - DU 26 FÉVRIER AU 19 MARS 2016

TOUS CONCERNÉS PAR LA NATURE !



Rapportez, du 26 février au 19 mars,
à l'accueil de votre magasin vos emballages de produits
de traitement et désherbants chimiques^{(a)(c)}, et

Recevez **5€**
un bon d'achat de

à valoir à partir de 20€ d'achats de produit(s) figurant parmi une liste de produits^(b)
de traitement pour le jardin plus respectueux de l'environnement
et signalés par ce logo en magasin :



POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR : carrefour.fr

Avec la participation de  www.mesdechetspecifiques.com

 **j'optimisme**

Un emballage de produits
de traitement et désherbants
chimiques rapporté

5€

EN BON D'ACHAT*
valable à partir de 20€ d'achats de produits
figurant parmi une liste de produits^(b)

MERCI POUR VOTRE GESTE !

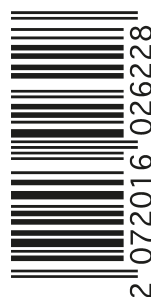
Ramenez votre ancien emballage de produits
de traitement et désherbants chimiques
et recevez 5€ en bon d'achat* valable
à partir de 20€ d'achats de produits naturels
de traitement de jardin figurant parmi
une liste de produits^(b).

CARREFOUR HYPERMARCHES SAS au capital de 6 922 200 euros.
BP 60075 - 91002 Evry Cedex. RCS Evry 451 321 335 APE 521 F.
Publishing : Altavia Paris. R.C.S. Bobigny B 323 790 956. Ne pas jeter
sur la voie publique. Imprimé en UE. RÉF. : PHYTOSANTAIRE 03/2016.

5€
OFFERTS
EN BON D'ACHAT*

DU 26 FÉVRIER
AU 31 MARS 2016

Pour l'achat d'un produit naturel
de traitement de jardin
parmi une sélection.



Voir modalités et liste des magasins participants sur carrefour.fr

* Bon d'achat valable du 26 février au 31 mars 2016 et utilisable pour l'achat d'un produit naturel de traitement de jardin parmi une sélection. Il ne sera accepté qu'un seul bon par passage en caisse et par foyer (personne vivant sous le même toit). Bon d'achat utilisable dans les hypermarchés Carrefour participants à l'opération. Reproduction interdite : aucune photocopie ne sera acceptée. (a) Concerne les désherbants chimiques et produits de traitement chimiques contre les maladies et insectes du jardin. Reprise uniquement des produits (vidés ou non) utilisés à titre privé par les consommateurs. (b) Pour l'achat d'un montant minimum de 20€ de produit(s) présent(s) dans la liste.

La liste des produits concernés est disponible sur le site carrefour.fr et/ou consultable à l'accueil du magasin et identifiable en rayon par ce logo

(c) Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

